

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



GENERALE

S/1570
5 juillet 1950
FRANCAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

TELEGRAMME ADRESSE AU SECRETAIRE GENERAL, LE 5 JUILLET 1950, PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DES PAYS-BAS AUPRES DES NATIONS UNIES, POUR
LUI TRANSMETTRE UNE COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT NEERLANDAIS
RELATIVE A LA RESOLUTION ADOPTEE LE 27 JUIIN 1950 PAR LE CONSEIL
DE SECURITE (S/1511)

ME REFERANT AU TELEGRAMME NO 15 QUE VOUS AVEZ ADRESSE LE 29 JUIIN 1950
AU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DES PAYS-BAS, J'AI L'HONNEUR DE PORTER A
VOTRE CONNAISSANCE QUE LE GOUVERNEMENT NEERLANDAIS A PUBLIE LE 4 JUILLET 1950
LE COMMUNIQUE OFFICIEL SUIVANT :

"LE GOUVERNEMENT NEERLANDAIS A DONNE L'ORDRE AU CONTRE-TORPILLEUR
EVERTSEN, DE LA MARINE ROYALE NEERLANDAISE, DE REJOINDRE DANS LES EAUX
COREENNES LES AUTRES FORCES MARITIMES QUI Y OPERENT; CETTE UNITE COLLA-
BORERA A LA MISE EN OEUVRE DE LA RESOLUTION PAR LAQUELLE LE CONSEIL DE
SECURITE, A SA SEANCE DU 27 JUIIN, A RECOMMANDE AUX ETATS MEMBRES D'APPORTER
UNE AIDE A LA REPUBLIQUE DE COREE."

J'AI L'HONNEUR D'AJOUTER QUE LE CONTRE-TORPILLEUR EVERTSEN SE TROUVE
ACTUELLEMENT DANS LES EAUX INDONESIENNES.

Signé : von Balluseck

Représentant permanent des Pays-Bas auprès
des Nations Unies

